



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 01 juillet 2021 à 20h00
A la salle des fêtes de Dampierre en Bresse

Projet de compte rendu

NOTE DE SYNTHÈSE

QUESTION N° 1 Adoption du compte rendu de la séance du 6 mai 2021

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- approuver le compte rendu de la séance du 06 mai 2021

QUESTION N° 2 Délégations au Bureau et au Président

Création d'un poste de saisonnier pour la surveillance de la baignade naturelle

A l'unanimité, le Bureau communautaire a délibéré pour :

- Créer un poste de saisonnier pour la période du 06 juillet au 28 août 2021

Conseil régional Fonds de développement pour la transformation numérique des collectivités Demande de subvention

Des dépenses d'investissement ont été budgétées en 2021 pour poursuivre le déploiement du portail familles et notamment afin d'y intégrer la cantine de Bellevesvre et l'accueil des mercredis. De plus, le paiement en ligne sera prochainement déployé ce qui implique l'adaptation des logiciels, notamment afin d'y intégrer l'école de musique.

Dans le cadre de la veille réalisée sur les subventions, il est apparu que la Région a créé un dispositif de soutien à la transition numérique, qui permet de financer 40 % des dépenses.

A l'unanimité, le Bureau communautaire a délibéré pour :

- Solliciter une subvention au titre du Fonds de développement pour la transformation numérique des collectivités

Bâtiment de l'actuelle Trésorerie Audit énergétique Demande de subvention auprès du Conseil régional

Le projet de transfert du siège de l'intercommunalité et de création d'un Espace France Services dans les locaux actuellement occupés par la Trésorerie au 1^{er} janvier 2022 a été évoqué à plusieurs reprises et des crédits d'études ont été prévus au budget 2021.

La 1^{ère} étape consiste à réaliser un audit énergétique du bâtiment afin d'envisager d'éventuels travaux qui seraient notamment éligibles à des financements d'Etat (DETR / DSIL). Un devis de 6 750 euros HT a été établi par la société Ingetec's. Cet audit pourrait être financé par la Région Bourgogne Franche Comté.

A l'unanimité, le Bureau communautaire a délibéré pour :

- Solliciter une subvention

Marchés publics Fourniture de repas en liaison froide

La Communauté de communes assure la gestion de plusieurs services nécessitant la fourniture de repas : crèche, cantine(s) scolaire(s), accueils de loisirs et portage de repas à domicile. Le prestataire actuel pour l'ensemble de ces services n'a pas été remis en concurrence depuis plusieurs années et a vu sa convention de fourniture renouvelée tacitement en dehors des règles de la commande publique.

Bourgogne Repas a donc été informé de la résiliation des conventions en vigueur avec date d'effet au 1^{er} juillet 2021.

Par délibération du 25 mars 2021, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'une procédure intégrant la fourniture en liaison froide de repas pour la restauration d'un multi accueil (à Pierre de Bresse), d'un site de restauration scolaire maternelle (à Pierre de Bresse), d'un site de restauration scolaire maternelle et primaire (à Bellesvivre) et de deux sites de restaurations accueils de loisirs (à Pierre de Bresse). Le marché a été lancé pour une durée de 4 ans.

A l'unanimité, le Bureau communautaire a délibéré pour :

- **Retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au vu de l'avis de la CAO**
- **Autoriser le Président à signer l'acte d'engagement avec la société BOURGOGNE REPAS - Zone Artisanale le Bois Bernoux – 71290 CUISERY pour un montant HT prévisionnel de 241 794 euros**

Prix HT proposés

	Cantine / Accueil de loisirs			Crèche			
	Enfants	Adultes	Gouters	6-12 mois	12-18 mois	18 mois – 3 ans	Gouters
Bourgogne repas	2.76	2.91	0.57	1.70	1.99	2.65	0.42

Marchés publics Portage de repas à domicile

Comme souhaité par la Commission « culture, sports et services à la personne », et suite au constat d'une désaffection pour le service de portage de repas à domicile, des démarches ont été entreprises pour identifier des traiteurs locaux en capacité de fournir des repas de qualité tout en respectant les contraintes de traçabilité et de disponibilité liées à ce service. L'EHPAD de Pierre de Bresse a également été sollicité sans succès.

Au terme de ces démarches, il apparaît que 2 traiteurs ont manifesté leur intérêt et présentent les garanties nécessaires : Brin de Campagne qui va prochainement créer son activité à Pierre de Bresse et Eric Jacquard Traiteur à Mervans.

A l'unanimité, le Bureau communautaire a délibéré pour :

- **Autoriser le Président à retenir les sociétés Brin de Campagne et Eric Jacquard Traiteur pour la fourniture de repas dédiés au service de portage à domicile pour une année test du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 selon les modalités suivantes**
 - **Marchés de gré à gré à bons de commande**
 - **Prix d'achat du repas (petit pain compris) : 7 euros HT**
 - **Prix d'achat du potage : 0.70 euros HT**

Voirie

Plusieurs communes ont manifesté le souhait de recourir aux bordereaux de prix du marché d'entretien de la voirie communautaire afin de bénéficier de prix attractifs pour la livraison d'enrobé à froid et / ou de GNT 0/31.5.

A l'unanimité, le Bureau communautaire a délibéré pour :

- **Autoriser le Président à commander en fonction des demandes formulées par les communes et à leur refacturer le montant TTC de la dépense**

Délégations au Président

Devis pour la réalisation de relevés topographiques dans le cadre du projet de gymnase : ABCD – Pierre de Bresse – 881.50 euros HT

Changement d'une pompe sur la baignade écologique : EURL Bondoux – La Racineuse – 850 euros

Impression de brochures : Imprimerie Guinard – Pierre de Bresse – 944 euros HT

Impression d'un magazine intercommunal de 16 pages (3 750 exemplaires) : Imprimerie Guinard – Pierre de Bresse – 1 654 euros HT

Fourniture d'équipements informatiques : EI Services – Quétigny – 2 652.05 HT

Sécurisation des arrêts de bus scolaire : Signature – Beaune – 7 742.90 HT (*140.78 HT le panneau avec un support de fixation amovible * 55 supports dont certains seront à refacturer aux communes*)

Baignade naturelle – compléments de signalisation suite à la visite d'inspection : Signature – Beaune – 600 euros HT

QUESTION N° 3

Rapport d'activités 2020 du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver le rapport d'activités 2020**

QUESTION N° 4

Portage de repas Tarifs

Le Bureau a délibéré pour recourir à 2 prestataires locaux à compter du 1^{er} septembre afin d'améliorer la qualité des repas et le prix d'achat des repas a ainsi été revalorisé de 5.96 à 7 euros HT. Le prix d'achat des potages est resté inchangé à 0.70 cts. Les tarifs du portage de repas sont à ce jour de 8 euros le repas sans pain et 0.70 euros le potage. La Commission « culture, sport, services à la personne » du 02 juin 2021 a proposé que les tarifs évoluent et que la hausse du prix d'achat des repas soit répercutée à hauteur de 50 % ce qui porterait le prix du repas à 8.50 euros. Le pain serait intégré en option (petit pain à 50 cts ou baguette, achetée directement en boulangerie, à 1 euro). Le prix du potage resterait inchangé à 70cts.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer les tarifs du service de portage de repas à domicile comme suit :**
 - **Repas : 8.50 €**
 - **Potage / soupe : 0.70 €**
 - **Petit pain : 0.50 €**
 - **Baguette : 1 €**

QUESTION N° 5 Services enfance-jeunesse Tarifs

La Commission « Scolaire, Petite enfance et enfance-Jeunesse » se réunit le 29 juin pour conclure ses travaux de réflexion sur les tarifs des différents services enfance-jeunesse, à savoir la cantine scolaire (*maternelle de Pierre de Bresse et Bellevesvre*), les accueils périscolaires et les accueils de loisirs.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer les tarifs des services enfance-jeunesse applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021**
- **Cantine scolaire maternelle de Pierre de Bresse et cantine scolaire de Bellevesvre : 4.50 euros le repas**
- **Accueils de loisirs et accueils des mercredis en période scolaire**

	0 - 500	501 - 750	751 - 1 000	1 001 - 1 250	1 251 et +
Journée	6,50	8,50	10,50	12,5	14,50
½ journée avec repas	5,5	7,50	9,50	11,50	13,50

Activités spécifiques hors territoire intercommunal (ex poney, centre aquatique, lasergame, bowling, ...) : supplément de 8 euros par enfant

- **Accueil périscolaire : 1 euro par demi-heure plafonné à 4 euros**
- **Pour l'ensemble des services :**
 - **pénalité forfaitaire de 2 euros en cas de dépassement des horaires d'ouverture, de non-respect des modalités d'inscription**
 - **A partir du 3ème enfant inscrit à un service : - 2 euros de réduction forfaitaire sur le tarif applicable au plus âgé**
- **Approuver les règlements applicables aux services périscolaire, accueils de loisirs et accueils des mercredis, cantine scolaire et transport scolaire**

QUESTION N° 6 Bibliothèque - Ludothèque Tarifs

La bibliothèque est aujourd'hui soumise au paiement de cotisations annuelles (Enfants jusqu'à 16 ans : 2 €, Adultes : 8 €, Familles : 12 €). La ludothèque est aujourd'hui soumise au paiement d'un abonnement annuel de 8 € par famille. La location des jeux varie ensuite de 0.40 € à 4.80 €. Ces systèmes de facturation apparaissent inadaptés aux évolutions imposées par la DGFIP (*pas de facturation en-deçà de 15 euros, modification des conditions de dépôts des régies gérées en numéraires, ...*). De plus, ces tarifs génèrent de faibles recettes (*2 800 euros pour la bibliothèque et 400 euros pour la ludothèque*) et sont sources de lourdeurs, notamment pour les usagers.

La Commission « culture, sport, services à la personne » du 02 juin 2021 a émis le souhait que, à compter du 1^{er} septembre 2021, ces services deviennent gratuits.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Acter la gratuité de la bibliothèque et de la ludothèque à compter du 1^{er} septembre 2021**
- **Supprimer les régies correspondantes**

QUESTION N° 7
Tableau emplois
Cantine Bellevesvre et Petite ville de demain

Concernant le programme Petite Ville de Demain, une procédure de recrutement d'un chef de projet a été lancée. A l'issue d'entretiens de recrutement, un candidat a été retenu. Le poste à temps plein serait pourvu à compter du 1^{er} septembre pour une durée de 3 ans, prenant la forme d'un contrat de projet. Une subvention de 75 % du coût du poste sera accordée par l'Etat.

Concernant le transfert de la gestion de la Cantine de Bellevesvre acté par le Conseil communautaire, 2 agents communaux sont affectés à ce service (préparation des repas, service, ...) à hauteur de 15.28h et 9.72 h soit un total de 25 h hebdomadaires. Les 2 agents sont en CDD.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Créer un poste d'ingénieur territorial à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2021 (contrat de projet « Petite ville de demain d'une durée de 3 ans)**
- **Autoriser le Président à solliciter un financement au titre de l'opération Petites villes de demain à hauteur de 75 % du coût du poste**
- **Créer 2 postes en CDD à hauteur de 15.28h et 9.72 h soit un total de 25 h hebdomadaires**

QUESTION N° 8
Cession d'une parcelle

La Communauté de communes est propriétaire de la parcelle AS 129 située route de Louhans à Pierre de Bresse. Cette parcelle située en face de l'imprimerie Guinard et acquise à l'euro symbolique par cession de la Commune de Pierre de Bresse ne présente pas d'intérêt dans l'hypothèse d'une extension de la zone artisanale du fait de sa configuration (faible largeur). La SCI COME (société IPP) a manifesté son intérêt pour cette parcelle et a formulé une proposition à hauteur de 5 000 euros nets vendeur, avec le projet d'y aménager un parking et du stockage en lien avec leur activité artisanale.

Le Président souligne la nécessité de mener une réflexion sur l'acquisition de foncier en vue des projets en cours.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver la cession de la parcelle AS 129 à la SCI COME pour 5 000 euros nets vendeur**

QUESTION N° 9
Gymnase
Avant-Projet

Suite à la dernière réunion du Conseil communautaire, le cadre budgétaire pour l'opération est désormais plafonné à 2 000 000 euros HT (soit environ 1 800 000 euros de travaux).

L'avant-projet détaillé remis par l'architecte fait apparaître une estimation de 2 130 000 euros HT de travaux :

- | | |
|---------------------------|--------------|
| - VRD / MACONNERIE | 605 000,00 € |
| - CHARPENTE METALLIQUE | 192 000,00 € |
| - COUVERTURE / BARDAGE | 502 000,00 € |
| - ETANCHEITE | 32 000,00 € |
| - MENUISERIES EXTERIEURES | 270 000,00 € |
| - EQUIPEMENT SPORTIF | 55 000,00 € |
| - MENUISERIES INTERIEURES | 42 000,00 € |
| - REVETEMENTS DE SOLS | 150 000,00 € |
| - PEINTURE/FACADE | 27 000,00 € |

- CHAUFFAGE VENTILATION 139 000,00 €
- PLOMBERIE SANITAIRE 41 000,00 €
- COURANTS FORTS ET FAIBLES 75 000,00 €

L'architecte a également proposé des + / - values :

- PLUS VALUE CHARPENTE BOIS 21 000,00 €
- PLUS VALUE SIEGES-GRADINS 50 000,00 €
- MOINS VALUE ARRONDI FACADES -52 000,00 €
- MOINS VALUE BAIES VITREES -160 000,00 €

Avec l'ensemble des moins-values et sans aucune plus-value, le budget total est de 1 918 000 euros HT soit plus de 100 000 euros au-delà du budget dédié à l'opération.

Plusieurs sujets avaient été évoqués en Commission :

- La question des vestiaires
 - o Le plafonnement du budget interdit toute création de surface supplémentaire.
 - o La création de 2 vestiaires supplémentaires à budget constant est possible à la condition de déplacer les rangements et le local ménages côté est et donc de réduire les tribunes de 50 places (de 200 à 150)
 - o Cette hypothèse a été retenue par le Bureau communautaire du 10 juin
- La question du stationnement
 - o La réutilisation de l'actuel terrain de sport extérieur pour créer des places de stationnement ne serait pas possible en l'état et impliquerait des travaux de voirie. Les sondages géotechniques font apparaître une faible épaisseur de graviers et d'enrobé, incompatible avec le trafic de véhicules.
 - o L'extension du parking actuellement prévu (une vingtaine de place et 2 stationnements bus) impliquerait des dépenses de VRD en hausse
 - o La non extension du parking initialement prévu a été retenue par le Bureau communautaire du 10 juin

La Commission du 2 juin et le Bureau de 10 juin ont émis le souhait de poursuivre l'avancement du projet sur la base d'un projet intégrant 4 vestiaires et réduisant les tribunes à environ 150 places. L'évaluation se situe à environ 1 920 000 euros HT soit légèrement au-delà des enveloppes budgétaires projetées. Néanmoins, une sous-consommation des crédits d'études (200 000 euros HT prévisionnels mais plutôt 170-175 000 euros HT projetés) et un travail sur des options dans le cadre des futurs marchés publics pourraient permettre de respecter le cadre budgétaire fixé par le Conseil communautaire.

Des échanges ont lieu sur l'opportunité d'intégrer en option dans le futur marché l'aménagement d'un parking à l'arrière du gymnase.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver l'estimation prévisionnelle des travaux au stade AVPD**
- **Autoriser le Président à déposer le permis de construire**

QUESTION N° 10

Contribution à l'école privée Lorieux

Une convention de participation financière a été signée en juin 2017 et prévoit que la Communauté de communes assure la prise en charge du fonctionnement de l'école privée Lorieux par référence au cout moyen d'un élève des écoles publiques * le nombre d'élèves domiciliés sur le territoire communautaire (*avant cette convention, la Commune de Pierre de Bresse assurait le financement pour les seuls élèves de la commune et l'extension a été actée dans le cadre de la compétence scolaire de l'intercommunalité*). La convention est conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction. Le Conseil communautaire dispose de la faculté de dénoncer celle-ci.

Au titre du fonctionnement des écoles publiques relevant de la compétence communautaire, le CA 2020 fait apparaître des couts par enfant primaire de 426.90 euros et enfant maternelle de 1 266.26 euros, étant précisé que les dépenses relatives à la mise en œuvre des protocoles sanitaires liés au COVID ont fait l'objet d'un traitement comptable spécifique et ont donc été analytiquement isolées (*voir les extraits analytiques du CA 2020 en annexe*).

La participation serait ainsi calculée de la manière suivante :

	Effectifs	Cout par enfant	Cout
Maternelle	23	426.90	16 008.9
Primaire	37.5	1266.26	29 123.9
			45 132.8

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Fixer la participation de Bresse Nord Intercom à l'école privée Lorieux à 45 132.80 euros**

QUESTION N° 11

Transport scolaire

Lors de sa dernière réunion, le Conseil communautaire avait autorisé le Président à lancer une procédure de marché public pour le transport scolaire de l'année 2021/2022. La CAO se réunira le 29 juin pour examiner les offres et son avis sera donc présenté en séance.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Acter le fait qu'une seule tournée de ramassage sera mise en place sur le RPI de Pierre de Bresse et qu'un bus unique assurera le transport des élèves de Mouthier puis de Torpes à Bellevesvre pour la cantine scolaire**
- **Acter la suppression du transport des élèves de l'école primaire de Pierre de Bresse au site de cantine scolaire du collège au vu de la faible distance à parcourir (environ 500 mètres)**
- **Retenir l'offre économiquement la plus avantageuse AUTOCARS TRANSMONTAGNE 22 RUE DU VIEUX CHATEAU - 21540 SOMBERNON pour un montant HT prévisionnel de 203 676 euros**
- **Autoriser le Président à signer l'acte d'engagement**

QUESTION N° 12

Décision modificative n°2021-02

Le budget annexe « bâtiment relais » dédié à l'imprimerie Guinard présente une situation de déséquilibre structurel depuis plusieurs années, accentuée par les exonérations de loyer accordées en 2020. Malgré l'adoption d'un budget 2021 en net repli sur le plan des dépenses, la DGFIP exige le rétablissement immédiat de l'équilibre sur ce budget annexe.

Après échanges avec le Trésorier, une subvention d'équilibre du budget général de 12 000 euros est nécessaire afin de garantir l'équilibre de ce budget à moyen terme. En ce sens, l'hypothèse d'une cession du bâtiment constitue plus que jamais une piste de réflexion.

La subvention d'équilibre serait financée par un virement des dépenses imprévues de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver la décision modificative 2021-02**

QUESTION N° 13

Décision modificative n° 2021-03

Il sera proposé de réajuster plusieurs enveloppes budgétaires :

- Réévaluation du compte 012 (charges de personnel) afin de prendre en compte le recrutement du chef de projet « Petite ville de demain », d'un surveillant de baignade et le transfert des agents de la cantine de Bellevesvre : + 25 000 euros
- Légère revalorisation des crédits d'entretien et de réparation des bâtiments publics (pompe à la baignade écologique, problème d'eaux usées à La Bergeronnette, ...) : + 3 000 euros
- Crédits de communication (impression d'un magazine, travail graphique, flyers, brochures enfance-jeunesse, ...) : + 3 000 euros

Ces 31 000 euros de dépenses supplémentaires seront équilibrées par la réaffectation de dépenses imprévues de fonctionnement et des recettes supplémentaires (subventions de l'Etat sur le poste de chef de projet).

En investissement, les dépenses imprévues ont récemment été utilisées pour financer une étude sur les digues et cette ligne budgétaire est donc aujourd'hui non dotée. Il conviendrait de la réalimenter à 25 000 euros pour faire face à d'éventuels imprévus notamment sur les bâtiments.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour la sécurisation des arrêts de bus (8 000 euros) et la signalisation des équipements communautaires (7 500 euros).

Ces dépenses nouvelles seraient financées par un virement des dépenses imprévues de fonctionnement (35 500 euros) et des recettes supplémentaires (subvention de 5 000 euros du Conseil Départemental sur le véhicule de portage de repas).

Vu le projet de DM en annexe

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver la décision modificative 2021-02**

QUESTION N° 14

Intention de création et d'adhésion à l'EPAGE Seille et affluents

Dans le cadre de l'étude de préfiguration de l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Seille, plusieurs scénarii ont été envisagés et la création d'un Syndicat mixte fermé, regroupant l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre présents sur le bassin versant, avec reconnaissance de celui-ci en EPAGE, est apparue comme

l'option la plus pertinente et la plus opérationnelle afin de couvrir l'ensemble des enjeux des milieux aquatiques (protection et restauration des écosystèmes aquatiques, défense contre le risque inondation...).

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur l'intention de création de l'EPAGE Seille et Affluents
- **APPROUVER, DANS sa version provisoire, les statuts de l'EPAGE Seille et Affluents versant de la Seille joints à la présente délibération**
- **SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur l'intention d'adhésion de la Communauté à l'EPAGE Seille et Affluents
- **DONNER MANDAT** à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille pour procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires à la création de l'EPAGE Seille et Affluents et échanger, en tant que de besoin, avec les services préfectoraux
- **AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

QUESTION N° 15 **Convention Petite ville de demain**

Dans le cadre du programme « Petite ville de demain », plusieurs réunions se sont déroulées ces derniers mois pour définir les projets à décliner sur le territoire de Pierre de Bresse et de l'intercommunalité.

5 grands thèmes ressortent :

- Le développement économique et touristique
- Les services à la population
- La valorisation du patrimoine et de l'espace public
- La mobilité
- L'habitat

Pour chacun de ces thèmes, la convention décline un projet de territoire et les besoins en ingénierie qui en découlent. Cet inventaire des projets en cours / à construire doit permettre d'identifier les financements mobilisables notamment par l'Etat et la Banque des territoires. En ce sens, plusieurs soutiens sont d'ores et déjà identifiés sur la redynamisation commerciale (démarche Shop'in prise en charge à 100 % par la Caisse des dépôts) et la mobilité (appel à projets de la Caisse des dépôts).

L'habitat constitue un enjeu majeur avec la perspective d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle de l'ensemble de l'intercommunalité.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Approuver la convention**
- **Autoriser le Président à la signer**

QUESTION N° 16 **Facturation de l'école de musique intercommunale – 3^{ème} trimestre**

L'école de musique a été fortement impactée par la crise sanitaire et, contrairement à d'autres services, elle a peiné à retrouver un fonctionnement normal notamment avec le couvre-feu. Néanmoins, les utilisateurs ont bénéficié d'enseignements, notamment depuis janvier 2021, avec des modalités variées (à distance, en présentiel, ...).

Le 3^{ème} trimestre a été marqué, tout comme le 2nd, par une reprise des enseignements et il sera proposé de reconduire les modalités de facturation actées par le Conseil communautaire, à savoir :

- Gratuité du 1^{er} semestre durant lequel les cours ont été suspendus
- Pour le 2nd semestre :

- Les élèves pour lesquels les cours n'ont pas repris : Gratuit
- Les élèves qui ont repris en présentiel : 100% du tarif du 2^{ème} trimestre
- Les élèves qui suivent les cours en visio pour le cours d'instrument (percussion, clarinette et adultes) : 50% du tarif du 2^{ème} trimestre
- Les élèves qui n'ont eu que 1 à 3 cours avant le confinement et qui ne sont jamais revenus malgré les relances : Gratuit

Ces hypothèses induisent une perte de recettes de 2 400 euros pour le 3^{ème} trimestre.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Valider les propositions de facturation du 3^{ème} trimestre**

QUESTION N° 17
Facturation de l'école de musique intercommunale
Modalités pour l'année 2021-2022

Les usagers de l'école de musique ont à ce jour le choix entre plusieurs modes de paiement : annuel, trimestriel ou en 9 fois. Dans un souci de simplification et afin de tenir compte du seuil de facturation minimum de 15 euros, l'EMDAS a proposé à la Communauté de communes de ne retenir qu'un mode de facturation au trimestre pour l'ensemble des usagers à compter de septembre e2021.

A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :

- **Décider que la facturation de l'école de musique se fera au trimestre pour l'ensemble des usagers à compter de septembre e2021.**

Informations et questions diverses